

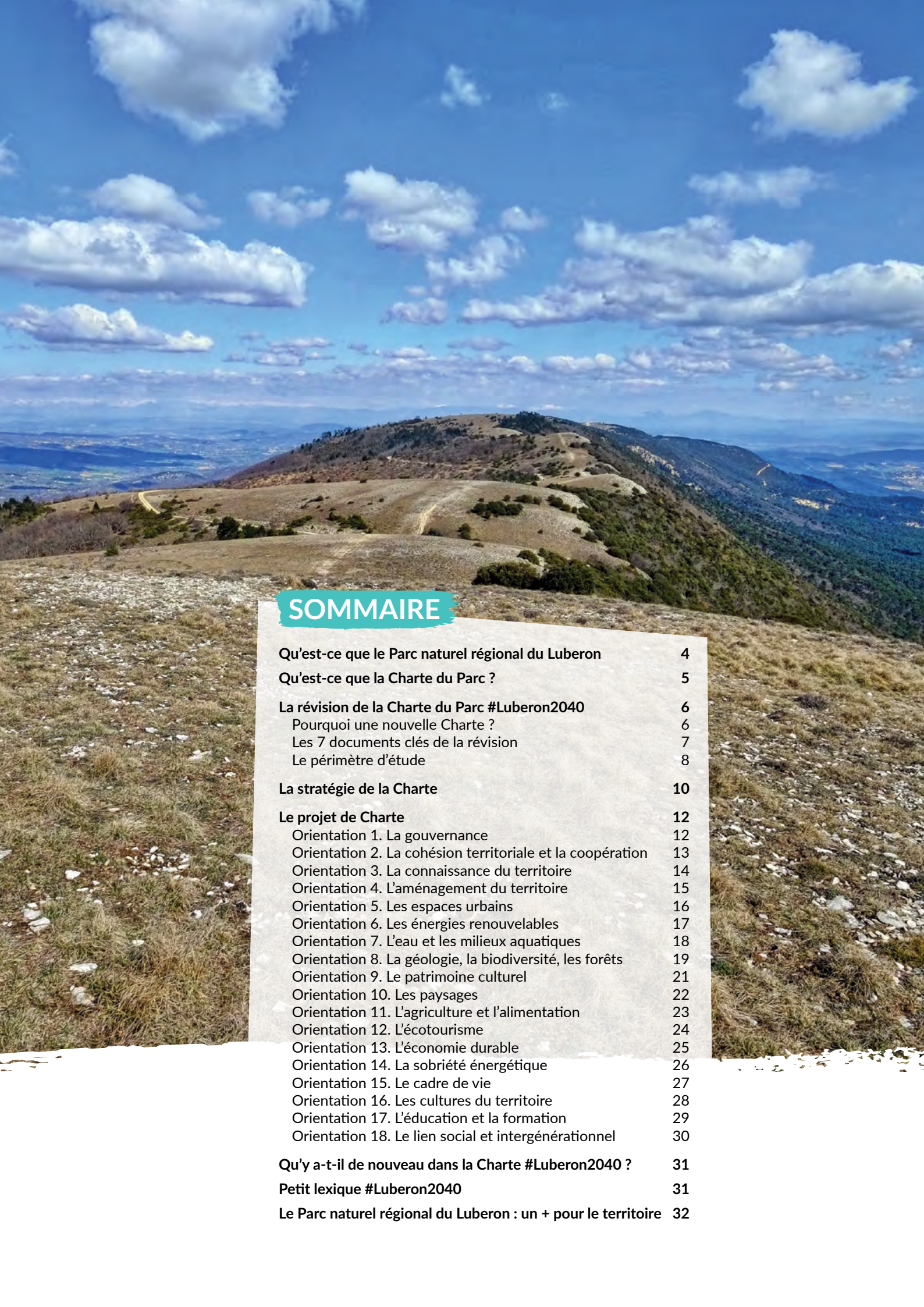
L'ESSENTIEL DU PROJET DE **CHARTRE 2025-2040**

Mieux comprendre le projet de territoire



1^{re} édition
avril 2024

www.parcduluberon.fr



SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Luberon	4
Qu'est-ce que la Charte du Parc ?	5
La révision de la Charte du Parc #Luberon2040	6
Pourquoi une nouvelle Charte ?	6
Les 7 documents clés de la révision	7
Le périmètre d'étude	8
La stratégie de la Charte	10
Le projet de Charte	12
Orientation 1. La gouvernance	12
Orientation 2. La cohésion territoriale et la coopération	13
Orientation 3. La connaissance du territoire	14
Orientation 4. L'aménagement du territoire	15
Orientation 5. Les espaces urbains	16
Orientation 6. Les énergies renouvelables	17
Orientation 7. L'eau et les milieux aquatiques	18
Orientation 8. La géologie, la biodiversité, les forêts	19
Orientation 9. Le patrimoine culturel	21
Orientation 10. Les paysages	22
Orientation 11. L'agriculture et l'alimentation	23
Orientation 12. L'écotourisme	24
Orientation 13. L'économie durable	25
Orientation 14. La sobriété énergétique	26
Orientation 15. Le cadre de vie	27
Orientation 16. Les cultures du territoire	28
Orientation 17. L'éducation et la formation	29
Orientation 18. Le lien social et intergénérationnel	30
Qu'y a-t-il de nouveau dans la Charte #Luberon2040 ?	31
Petit lexique #Luberon2040	31
Le Parc naturel régional du Luberon : un + pour le territoire	32

Le Luberon est la somme de plusieurs pays aux identités fortes et singulières qui, au cours de l'histoire, se sont constitués autour des villes d'Apt, Cavaillon et Pertuis en Vaucluse, et de Manosque et Forcalquier dans les Alpes de Haute-Provence. Le massif du Luberon sépare et lie à la fois ces pays.

"Chacun a son caractère, son visage, son histoire, son langage. Chacun est à la fois un monde relié et un monde à part."

Pierre Martel

ÉDITO

Le Parc naturel régional du Luberon, grâce à la mobilisation de ses membres, œuvre pour un développement durable du territoire en préservant ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Il joue un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et favorise une transition socio-environnementale vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement et de la nature.

Depuis sa création en 1977, le Parc a permis la réalisation de nombreux projets et expérimentations portés collectivement par les élus, techniciens, acteurs locaux, partenaires, et adoptés par les habitants, illustrant la devise des Parcs : "Une autre vie s'invente ici".

La révision de la Charte du Parc, lancée en décembre 2019 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vise à élaborer un nouveau projet pour le territoire, couvrant la période 2025-2040. C'est au terme de ce processus, fin 2025, que le classement du Luberon en Parc naturel régional sera renouvelé.

Depuis le début, nous avons :

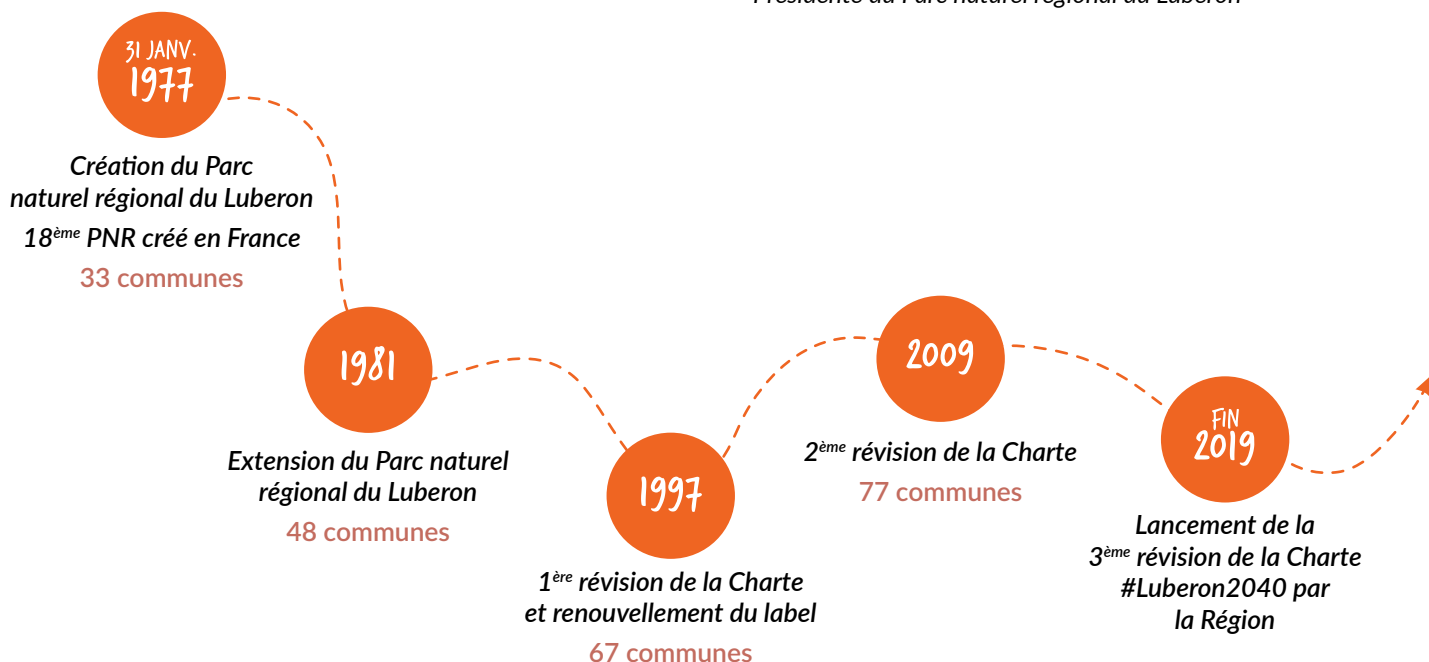
- réalisé le bilan de la mise en œuvre de la Charte actuelle sur la période 2009-2024 ;
- établi un diagnostic mettant en évidence les évolutions du territoire depuis 2009 et les grands enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels ;
- écrit un projet d'avenir en collaboration avec les différents acteurs, institutionnels, économiques ou associatifs, et les habitants ;
- proposé un périmètre d'étude de 100 communes, du Luberon à la montagne de Lure ;
- produit de nombreux rapports, études et réponses aux diverses instances qui se sont prononcées, tout au long de la démarche, sur le projet de Charte.

Nous sommes tous concernés par cette démarche, car le Parc, c'est nous toutes et tous et l'ensemble de la communauté : élus, équipe technique, acteurs locaux, habitants, associations, entreprises...

Ce document apportera des réponses à vos questions "Qu'est-ce que la Charte du Parc ?", "Pourquoi est-elle révisée ?", "Qu'est-ce que ça change pour moi ?" et d'autres informations utiles sur le processus de révision de la Charte et son importance pour le territoire.

Dominique SANTONI

Présidente du Parc naturel régional du Luberon





C'EST QUI LE PARC DU LUBERON ?

Le Parc est un syndicat mixte, c'est-à-dire une structure publique de gestion. Ses décisions sont prises par le comité syndical, composé d'élus de la Région, des Départements, des communes et des intercommunalités (un délégué par commune et par EPCI*).

Pour mettre en œuvre les objectifs de la Charte, l'équipe technique du Parc travaille avec les partenaires sous l'autorité des élus.

Mais le Parc, c'est aussi nous tous : habitants, acteurs locaux, associations, entreprises... Ensemble et chacun à son niveau, nous pouvons tous participer à la mise en œuvre du projet de territoire et de ses valeurs.

**EPCI : établissement public de coopération intercommunale*

Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Luberon ?

Un territoire

À cheval sur les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, le Parc naturel régional du Luberon est un territoire rural habité, défini par son histoire, son identité, ses spécificités, et reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. C'est aussi un territoire fragile face à la pression des activités humaines.

Un projet

Le Parc s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et humain. Ce projet est décrit dans la Charte du Parc.

Une institution

Le Parc naturel régional du Luberon est organisé en syndicat mixte de gestion, lequel met en œuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement, afin de protéger et valoriser les patrimoines de son territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon fait le lien avec de multiples partenaires et thématiques pour construire avec les collectivités des projets durables et améliorer la qualité de vie locale.

Garant de la mise en œuvre de la Charte, ses actions s'inscrivent dans le cadre des missions que lui fixe la loi. Le Parc est ainsi tour à tour :

- **FACILITATEUR** → il aide à l'émergence des projets sur son territoire.
- **COORDINATEUR ou ANIMATEUR** → il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre.
- **CHEF DE FILE** → lorsqu'aucun autre acteur ne se positionne, il organise les modalités de l'action sur le territoire avec les autres acteurs concernés.

Les Parcs naturels régionaux relèvent d'une compétence régionale. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient politiquement, techniquement et financièrement le fonctionnement et les missions du syndicat mixte ; c'est elle qui initie les procédures de création et de renouvellement du label.

LES 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le code de l'environnement confie 5 grandes missions aux Parcs naturels régionaux :



Le détail des actions menées par le Parc du Luberon est communiqué tous les ans dans un rapport d'activité téléchargeable sur www.parcduluberon.fr



PROTECTION ET GESTION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL



ACCUEIL, ÉDUCATION ET INFORMATION



EXPÉRIMENTATION



Selon l'article R.333-3
du code de l'environnement

LA CHARTE COMPREND :

UN RAPPORT déterminant :

- les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour 15 ans
- un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire

UN PLAN DE PARC présentant les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport

DES ANNEXES (plan d'actions sur les trois premières années de classement, statuts, organigramme...)

Qu'est-ce que la Charte du Parc ?

Le document de référence

Elle concrétise le projet de protection et de développement durable du territoire du Parc naturel régional du Luberon pour 15 ans. Adaptée à notre territoire et à ses enjeux, elle définit les grandes orientations partagées, fixe les objectifs à atteindre et détaille les engagements.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Un contrat de confiance

Une fois rédigée, la Charte est soumise à enquête publique puis à approbation par les collectivités comprises dans le périmètre d'étude. Elle est ainsi approuvée de manière volontaire par les communes et EPCI, la Région et les Départements.

Elle est ensuite approuvée par décret du Premier ministre, qui attribue officiellement le classement en parc naturel régional.

Les signataires de la Charte s'engagent à mettre en œuvre, sur 15 ans, toutes les mesures pour atteindre les objectifs fixés. Ils s'impliquent également dans l'administration du Parc en désignant des élus délégués au Parc.



La portée de la Charte

La Charte du Parc a une portée juridique en matière d'urbanisme. Elle est opposable aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux, et aux cartes communales, qui doivent être compatibles avec elle.

La Charte quant à elle prend en compte les objectifs du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La Charte a également une portée juridique en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, et en matière de signalétique et de publicité.

Elle n'est pas opposable directement aux projets des particuliers.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Approuvée volontairement, la Charte a valeur de contrat d'engagement pour tous ses signataires : la Région, les communes, les intercommunalités, les Départements ; et pas uniquement pour le syndicat du Parc. L'État également s'engage à favoriser et à garantir l'application de la Charte à travers l'action de ses services.

Les décisions prises par les membres doivent être cohérentes avec la Charte du Parc. Ils s'engagent à en respecter les objectifs et les dispositions, dans le respect de leurs compétences respectives.

Il ne s'agit pas de la feuille de route de l'équipe technique du Parc, mais bien celle du territoire et de ses élus !

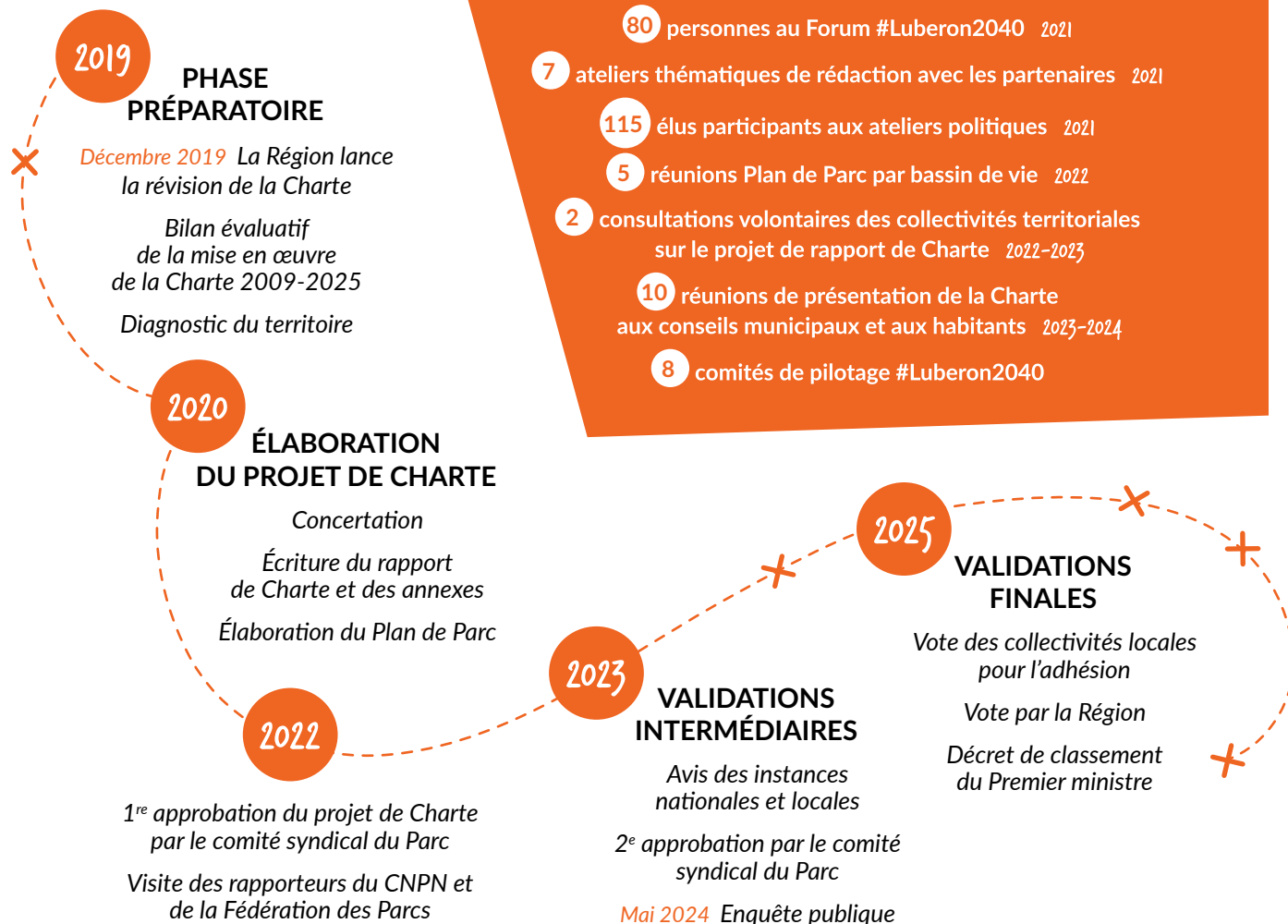
LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC #LUBERON2040

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc ont engagé fin 2019 la procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Luberon. Dans ce processus, il s'agit de redéfinir collectivement les nouvelles ambitions et orientations pour 2025-2040, et d'écrire une nouvelle Charte du Parc.

- À quoi ressemblera notre territoire dans 15 ans ?
- Le climat aura-t-il changé ?
- Comment habiterons-nous les villes et les villages ?
- Comment nous déplacerons-nous ?
- Dans quel environnement vivront nos enfants ?

C'est à ces questions, et bien d'autres, que la Charte du Parc 2025-2040 souhaite répondre.

LES DATES CLÉS



Pourquoi une nouvelle Charte ?

Le monde évolue sans cesse et il est indispensable que le projet porté par le Parc pour le territoire et ses habitants reste connecté aux mutations locales et globales. C'est pourquoi tous les 15 ans, les Parcs naturels régionaux repensent et adaptent leur stratégie, évaluent ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, dressent un nouveau portrait du territoire, adaptent les objectifs aux besoins émergents, et construisent un nouveau projet partagé avec l'ensemble des acteurs de terrain.

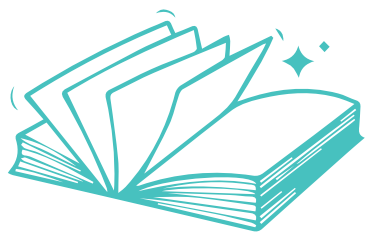
Réécrire la Charte, c'est la garantie d'avoir un projet toujours adapté à son territoire et sur un temps suffisamment long pour mener des projets structurants.

Un projet largement partagé

La révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon a été marquée dès le début par une volonté de construire collectivement le futur projet de territoire pour 2025-2040. La concertation a rassemblé élus, forces vives, administrations et grand public, mais a été adaptée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- 2 ateliers territoriaux (visio-conférences tous publics) = 106 participants 2020
- 1 plateforme citoyenne = 40 contributions 2020
- 1 Conseil territorial = 50 citoyens membres lancé en 2021
- 4 webinaires sur l'évolution du territoire 2021
- 80 personnes au Forum #Luberon2040 2021
- 7 ateliers thématiques de rédaction avec les partenaires 2021
- 115 élus participants aux ateliers politiques 2021
- 5 réunions Plan de Parc par bassin de vie 2022
- 2 consultations volontaires des collectivités territoriales sur le projet de rapport de Charte 2022-2023
- 10 réunions de présentation de la Charte aux conseils municipaux et aux habitants 2023-2024
- 8 comités de pilotage #Luberon2040



7 documents piliers de la révision

Au cours du long processus de révision, le projet de Charte 2025-2040 est enrichi avec des études, des rapports techniques, des cartes, des avis extérieurs auxquels il convient de répondre...



L'évaluation

Dans quelle mesure les objectifs de la Charte 2009-2024 ont été atteints ?



Le diagnostic territorial

Quelle évolution du territoire actuel ?
Quel territoire d'extension ?



La synthèse de l'évaluation et du diagnostic territorial

Quel impact de la Charte 2009-2024 sur l'évolution du territoire ?



Le rapport de Charte

Quel projet de protection, de mise en valeur et de transition pour le territoire du Parc ?

Organisé en 6 grands défis, il comprend les 18 orientations de la politique à mener jusqu'en 2040 dans le territoire pour répondre aux enjeux identifiés.
Dans les 47 mesures, il mentionne les engagements des signataires et de l'État.



Le plan de Parc et sa notice

Quelles orientations de la Charte selon la nature et la vocation dominante des différentes zones du Parc ?



Le rapport environnemental

Quelles conséquences de la Charte 2025-2040 sur l'environnement ?



Le référentiel de l'évaluation

Quelle mise en œuvre de la Charte 2025-2040, au regard des objectifs, des moyens et des résultats ?

Le périmètre d'étude

La révision de la Charte est l'occasion de s'interroger sur le découpage géographique du Parc et de vérifier si ses limites sont cohérentes et pertinentes au regard des enjeux. En début de procédure, un périmètre d'étude a été arrêté au regard des critères définis par le code de l'environnement. Pour cette 3^e révision, il reprend le périmètre d'étude de 2009, plus des communes situées sur le versant sud de la montagne de Lure.



Pourquoi une proposition d'extension du périmètre du Parc ?

- Pour répondre collectivement aux enjeux du territoire concerné, puisque les patrimoines naturels et culturels ainsi que les paysages sont en continuité.
- Pour confirmer les relations partenariales qui ont été tissées depuis de nombreuses années avec les communes de la montagne de Lure autour de programmes structurants (réserve de biosphère Unesco, charte forestière de territoire, plan de paysage, espace valléen, Leader, territoire à énergie positive...).
- Pour englober les bassins versants des différentes rivières (Calavon-Coulon, Lague, Laye, Eze) au sein d'un même territoire de projet et réfléchir ensemble à la ressource en eau.
- Pour une simplification administrative en faisant coïncider le périmètre du Parc avec les limites administratives des EPCI d'une part, et avec les 5 bassins de vie (Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt, Forcalquier) d'autre part.
- Pour former un ensemble avec des limites naturelles lisibles (la Durance au sud, les monts de Vaucluse et la crête de la montagne de Lure au nord).

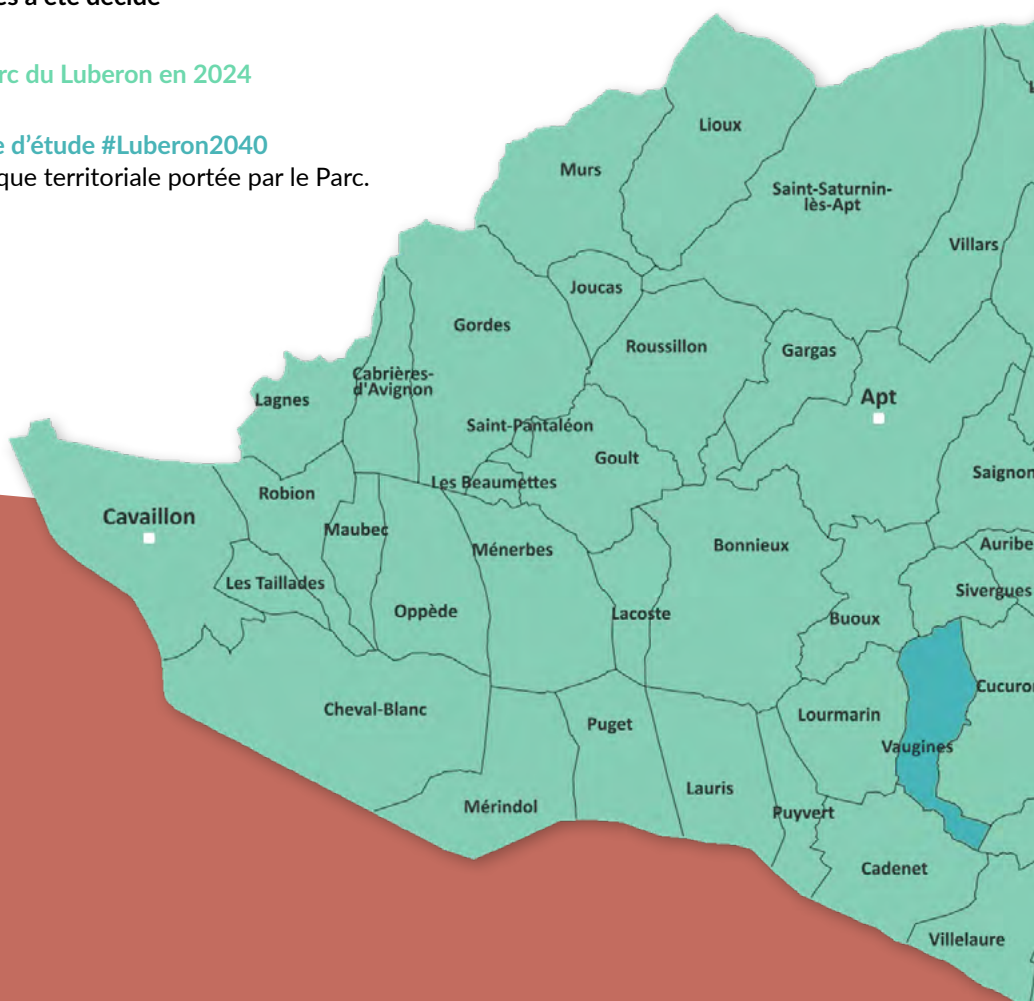


Cette extension correspond au périmètre envisagé par les fondateurs du Parc dès les années 1960 et au périmètre actuel de la Réserve de biosphère Unesco Luberon-Lure !

Un périmètre d'étude de 100 communes a été décidé au lancement de la révision, soit :

- 78 communes déjà adhérentes au Parc du Luberon en 2024
+
22 communes intégrées au périmètre d'étude #Luberon2040
qui pourraient rejoindre la dynamique territoriale portée par le Parc.

100



Un territoire mosaïque, uni par une Charte

Lors du renouvellement du label parc naturel régional (à la fin de la procédure de révision de la Charte), le nouveau périmètre comportera tout ou partie de ces 100 communes, en fonction des votes des conseils municipaux en 2025, qui valideront leur appartenance, ou pas, au Parc pour la période 2025-2040.

LES CHIFFRES CLÉS

100 communes

réparties sur 2 départements :
Vaucluse et Alpes de Haute-Provence

4 villes de plus de 10 000 habitants :
Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt

4 communautés de communes,
2 communautés d'agglomération,
1 métropole

192 821 habitants

Insee 2024

1,6 million de touristes et

6 millions d'excursionnistes par an

2 307 km²

4 bassins versants

62 % de forêts
et d'espaces naturels

33 % d'espaces agricoles

5 % d'espaces urbanisés

2 reconnaissances Unesco :
Réserve de biosphère et Géoparc
mondial

34 % du territoire en zone
de nature et de silence

*Il s'agit d'un zonage unique en France,
créé par le Parc du Luberon dès 1977 et
correspondant à la zone de pleine nature
du Parc.*

10 sites Natura 2000

1 Réserve naturelle nationale
géologique comprenant 28 sites
paléontologiques classés
et 1 périmètre de protection

52 espèces végétales et animales
"en danger critique" et "en danger"
aux échelles nationale et régionale
(UICN)

espèces de plantes
répertoriées, soit près de 30 %
de la flore métropolitaine

71 mammifères
sur les 161 espèces représentées
en France métropolitaine, soit 44 %

326 espèces d'oiseaux observées,
dont 156 des espèces nicheuses
de France (55 %)

21 espèces de reptiles
45 % des espèces françaises

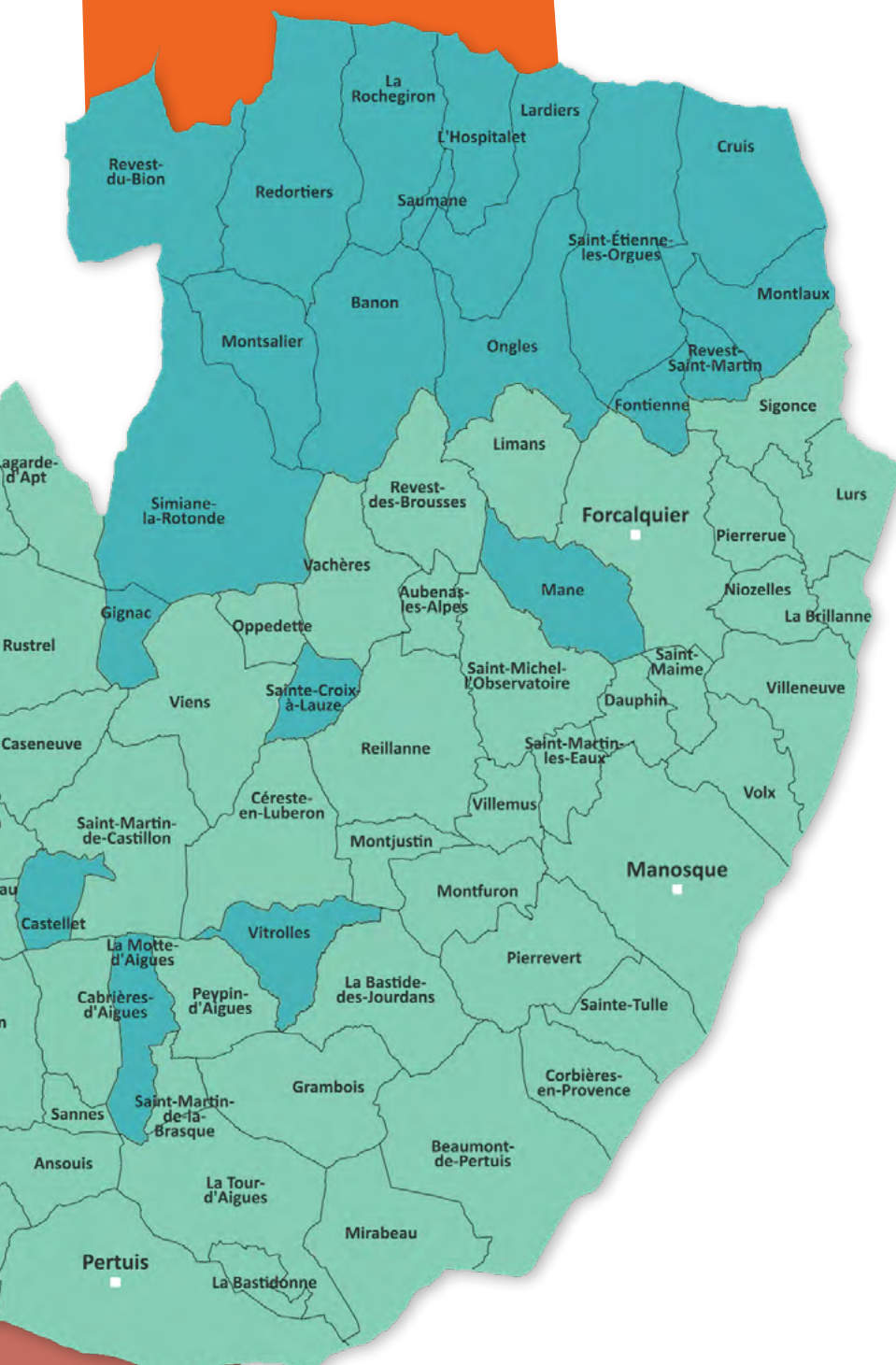
11 espèces d'amphibiens
26 % des espèces françaises

32 espèces de poissons d'eau douce
sur les 69 espèces françaises, soit 46 %

99 monuments historiques

44 sites protégés (classés ou inscrits)

2338 édifices du patrimoine rural
recensés



LA STRATÉGIE DE LA CHARTE DU PARC #LUBERON2040

Le diagnostic du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle et la concertation avec les acteurs locaux ont permis d'identifier : -----

→ 17 enjeux ----- auxquels la Charte répond par -----

2 enjeux transversaux

- La vulnérabilité du territoire face au changement climatique
- Le maintien de la biodiversité à l'échelle locale

15 enjeux majeurs

- L'amélioration de la connaissance
- L'accès à la connaissance pour la compréhension du territoire par les habitants
- L'appropriation de la Charte et l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre
- La réduction de l'empreinte carbone
- La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire
- Un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement
- L'accès de la population aux logements, aux services et aux commerces de proximité
- La qualité de vie dans nos villes et villages dans un contexte de changement climatique
- Le bien-être pour tous les citoyens
- La préservation et le partage des ressources naturelles, notamment l'eau
- Des écosystèmes diversifiés et en bonne santé
- La richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages
- L'accroissement de la responsabilité sociale et environnementale des activités économiques et humaines
- Une agriculture diversifiée, pérenne, rémunératrice et durable
- L'accroissement de la souveraineté alimentaire



1 ambition générale

La Charte #Luberon2040 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Il s'agira de mettre en œuvre les transitions favorables à la bonne santé et au bien-être de notre territoire et de ses habitants.

En 2040, nous aurons réussi à atteindre notre ambition si nous parvenons à relever les 6 grands défis.

-----> 18 orientations stratégiques |-----> regroupées en 6 défis

Ces défis sont
interdépendants mais
peuvent être déclinés
séparément.

Défi

1



Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Pour l'amélioration de la connaissance et l'implication
des acteurs dans la mise en œuvre de la Charte du Parc

Défi

2



Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Pour un aménagement du territoire respectueux
de l'équilibre entre préservation et développement,
l'autonomie énergétique du territoire et l'accès des
populations aux logements et aux services de proximité

Défi

3



Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Pour la préservation et le partage des ressources
naturelles et des écosystèmes, la richesse du
patrimoine culturel et la qualité des paysages

Défi

4



Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Pour une agriculture durable et pérenne,
l'accroissement de la souveraineté alimentaire,
le développement de l'écotourisme, la réduction de
l'impact environnemental des activités économiques

Défi

5



Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux

Pour la réduction de notre empreinte carbone et
la qualité de vie dans les villes et villages du Luberon
dans un contexte de changement climatique

Défi

6



Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Pour l'accès à la connaissance et à la compréhension
du territoire par les habitants et la construction, avec
les acteurs locaux, d'une culture de la transition



Orientation ① : la gouvernance

La gouvernance du Parc du Luberon est définie et inscrite dans les statuts du syndicat mixte. Les collectivités adhérentes au Parc (communes, Région, Départements, intercommunalités) ont voix délibérative au comité syndical. Par leur vote, ce sont elles qui décident du fonctionnement du Parc et de ses actions.

Leurs décisions sont le plus souvent éclairées par des connaissances scientifiques, techniques ou d'usage. Des instances de consultation peuvent également aider à la décision :

- les commissions thématiques, composées d'élus et de partenaires techniques ;
- le conseil scientifique, regroupant des personnalités dans des domaines pluridisciplinaires.

Dans la nouvelle Charte, la participation citoyenne est apparue comme un élément clé pour amplifier l'action du Parc sur le territoire, notamment à travers la création d'un conseil territorial citoyen. Les socio-professionnels y sont représentés, ainsi que des associations ou des collectifs.

La Charte du Parc se déroule sur 15 ans, au-delà des mandats politiques. L'efficacité et la pertinence de sa mise en œuvre seront possibles si chaque collectivité membre s'engage à l'atteinte des objectifs visés par celle-ci.

LA STRATÉGIE DU PARC

Construire
une gouvernance
de la transition.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Comité syndical** : instance de décision du Parc, composée des délégués des communes, de la Région, des 2 Départements et des intercommunalités, soit 101 élus en 2024. Pour chaque réunion, des partenaires qualifiés sont également invités (ne votent pas).
- **Conseil scientifique** : composé de chercheurs et de scientifiques, il donne des avis consultatifs.
- **Conseil territorial #Luberon2040** : groupe de citoyens constitué pour la révision de la Charte afin de formuler des avis consultatifs pendant ce processus. Cette démarche est novatrice dans le paysage des Parcs naturels régionaux français.
- Et aussi : commissions et groupes de travail thématiques...

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 1 Organiser et promouvoir un projet politique de long terme

Mesure 2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- mobiliser les élus délégués au Parc à travers des formations, des séminaires, des outils mis à leur disposition
- informer et sensibiliser l'ensemble des élus du territoire
- assurer la cohérence d'action et favoriser la mutualisation entre le Parc, les communes et les intercommunalités, à travers des rencontres régulières d'élus ou de techniciens
- évaluer l'action publique pour mesurer et ajuster la mise en œuvre de la Charte, et suivre l'évolution du territoire
- développer la place du Conseil scientifique dans le fonctionnement du Parc
- mobiliser la participation citoyenne et la connaissance d'usage des habitants, des associations et des socio-professionnels dans les actions mises en œuvre par le Parc
- favoriser l'engagement des jeunes générations en les associant aux prises de décision
- utiliser l'intelligence collective et en diffuser la pratique.





Orientation ② : la cohésion territoriale et la coopération

Le Parc du Luberon fait le lien avec de multiples partenaires et thématiques pour construire avec les collectivités membres des projets durables et améliorer la qualité de vie locale.

Les partenariats qu'il tisse aux échelles locale, régionale et nationale permettent de mettre en cohérence les politiques publiques et l'action locale, et de trouver des solutions efficaces sur des sujets communs, voire une mutualisation des moyens.

L'innovation territoriale est favorisée par cette coopération entre acteurs publics et privés. Le Parc favorise aussi l'expérimentation en repérant des initiatives exemplaires et en contribuant à démultiplier les bonnes pratiques sur le territoire et ailleurs.

La Charte du Parc contribue aux Objectifs de développement durable définis par l'ONU. Le territoire du Parc du Luberon bénéficie d'ailleurs d'une double reconnaissance de l'Unesco, en tant que réserve de biosphère et géoparc mondial. Faire partie de ces réseaux mondiaux représente une opportunité pour partager son expertise ou pour anticiper des situations déjà connues par d'autres pays.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 3 Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire

Mesure 4 Participer aux coopérations régionale, nationale et internationale autour de la transition

LA STRATÉGIE DU PARC

Renforcer la cohésion territoriale et les coopérations autour du projet Parc.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : réalisation de projets communs entre les 9 Parcs.
- "Réserve de biosphère" et "Géoparc mondial Unesco" : participation aux rencontres internationales et à des projets de coopération.
- Et aussi : mutualisation du Système d'information territorial, participation à la Fédération des parcs naturels régionaux, coopération avec le Parc naturel de Bouhachem (Maroc)...

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- faire une cartographie des acteurs intervenant dans les thématiques de la Charte
- connaître et partager les initiatives, bonnes pratiques et actions
- rechercher les mutualisations d'idées, actions ou moyens
- agir avec les autres Parcs naturels régionaux : le réseau national (58 Parcs) et le réseau régional (9 Parcs)
- coopérer au sein des réseaux des aires protégées
- développer la coopération européenne et internationale
- organiser les réciprocitys avec les territoires urbains voisins (Avignon, métropole Aix-Marseille).





Orientation ③ : la connaissance du territoire

La connaissance est l'un des enjeux majeurs du monde contemporain. Premier outil d'aide à la décision, elle se trouve au centre de l'action publique car elle permet de comprendre, d'analyser et de maîtriser le devenir d'un territoire.

La connaissance du territoire s'est largement accrue grâce au Parc du Luberon et à ses partenaires, à travers des études, des inventaires, des atlas et d'autres bases de données. La méthode Parc repose sur une approche globale du territoire et une expertise faisant appel à un cortège de compétences. Elle a permis l'émergence d'une intelligence territoriale.

Qu'elle soit issue d'analyses scientifiques, de données techniques, d'observation, des sciences participatives ou de pratiques et de savoir-faire, la connaissance territoriale est accessible et partagée. La production des connaissances, l'accessibilité aux données et la communication auprès de tous les publics sont des actions incontournables pour mieux comprendre le territoire, son contexte, ses enjeux et agir collectivement.

LA STRATÉGIE DU PARC

Développer et partager
la connaissance du
territoire.

CE QUE PRÉVOIT

LA CHARTE 2025-2040



Mesure 5 Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage

Mesure 6 Observer et partager les évolutions du territoire

Mesure 7 Communiquer auprès de tous les publics

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- inventorer les patrimoines naturels, culturels, paysagers, agricoles...
- conduire ou accompagner des études qui structurent la connaissance en lien avec l'action du Parc
- mener des suivis de long terme afin de connaître l'évolution du territoire
- favoriser la recherche scientifique sur le territoire
- recueillir des connaissances d'usage
- développer une culture scientifique auprès des habitants
- enrichir les données en continu, par exemple via des inventaires participatifs
- mettre les données à disposition des partenaires publics et privés
- disposer d'un observatoire territorial structuré
- faciliter l'accès à l'information et partager la connaissance
- conforter la mutualisation entre les Parcs naturels régionaux
- accroître la visibilité du Parc, la lisibilité et la compréhension de ses missions, de ses actions

- fédérer les différentes cibles autour des 3 piliers qui constituent un Parc naturel régional (1 territoire, 1 institution, 1 projet)
- informer et écouter le territoire, pour mieux mobiliser les publics
- promouvoir le territoire et ses activités.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Système d'information territorial (SIT)** : portail cartographique mutualisé avec les autres Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, rassemblant toutes les données produites par les Parcs et leurs partenaires.
- **Inventaire permanent** de la flore et de la faune.
- **Courrier scientifique** : publication qui rend compte au public des recherches conduites sur le territoire Luberon-Lure.
- **Et aussi** : inventaire du petit patrimoine, plans de communication pour l'institution et ses actions, outils de communication papier, digitaux et événementiels...



Orientation 4 : l'aménagement du territoire

Entre 2003 et 2018, 1 430 hectares ont été artificialisés (en moyenne 95 ha par an), majoritairement dans les espaces agricoles. La consommation d'espace est due essentiellement à la production de logements et à la construction de zones d'activités.

Afin d'en maîtriser l'aménagement, le territoire est largement couvert par des plans locaux d'urbanisme communaux ; et la réalisation de schémas de cohérence territoriaux (SCoT) s'est progressivement généralisée.

Les différents documents s'inscrivent dans une hiérarchie des normes avec des règles de compatibilité. Le SRADET* donne un cadre régional pour la planification avec des objectifs de moyen et long termes. Les règles du SRADET s'imposent à la Charte du Parc, qui s'impose elle-même aux SCoT. Les orientations de la Charte du Parc sont également convergentes avec celles du SDAGE*, avec celles du PGRI*, et avec les objectifs de protection définis par le SAGE* Calavon-Coulon.

Dans cette nouvelle Charte, protéger les sols revient à les considérer, non pas comme un vide à occuper, mais comme un patrimoine à transmettre qui garantira la résilience du territoire.

* Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des Risques d'Inondation, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LA STRATÉGIE DU PARC

Réinventer
l'aménagement
des espaces de façon
ambitieuse et innovante
pour garantir un cadre
de vie résilient.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

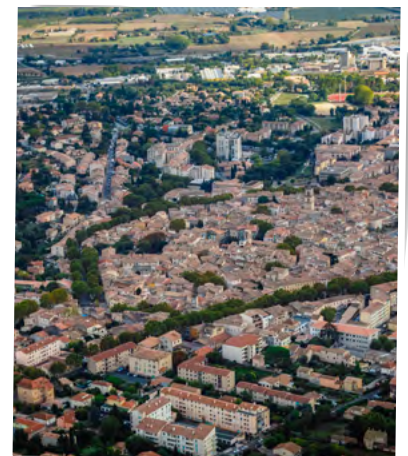
- "Regard du Parc" : c'est le porter à connaissance du Parc établi pour les documents d'urbanisme (PLU ou SCoT).
- Guide "Demain, habiter le Luberon" : une brochure à l'attention des élus pour une urbanisation adaptée à l'identité du territoire et à ses enjeux.
- Avis sur les SCOT, PLUi, PLU : le Parc est personne publique associée.
- Et aussi : avis et conseils sur les projets et aménagements à impacts, études d'impact des réseaux aériens, orientations d'aménagement et de programmation (OAP)...

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040

- Mesure 8** S'assurer de la compatibilité des documents de planification avec la Charte et de la cohérence des documents entre eux
- Mesure 9** Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines, de ses paysages et des spécificités locales
- Mesure 10** Considérer les sols comme une ressource et un patrimoine à transmettre

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- encourager les démarches de maîtrise de l'urbanisation et compléter la couverture du territoire par des documents de planification communaux ou intercommunaux
- s'assurer de la cohérence des documents de planification locaux avec la Charte du Parc et entre eux
- concevoir des outils pour transmettre la connaissance en matière d'urbanisme et aider à la décision
- décliner le SRADET à l'échelle locale
- anticiper et réduire l'impact des aménagements
- affirmer la vocation préférentielle des sols du territoire du Parc dans les documents d'urbanisme
- accroître la connaissance et le suivi en matière de foncier sur le territoire
- encourager la mise en place d'une stratégie de gestion économe de la ressource sol.





Orientation 5 : les espaces urbains

Les formes des villes et villages sont le résultat de la géographie et des contraintes naturelles (relief, cours d'eau...), des voies de circulation, des politiques d'urbanisme successives et des réponses aux besoins de la population. Historiquement, les formes urbaines étaient resserrées et bien intégrées dans leur site. Depuis 1948, le développement urbain a montré un étalement et un mitage en rupture avec l'organisation des noyaux anciens : les logements, les activités et les services ont souvent été relocalisés en périphérie. De cette évolution résultent des centres-villes à réinvestir, des zones d'activités et des entrées de ville à améliorer et un besoin croissant en logements, services et emplois. Dans le même temps, le foncier est de moins en moins disponible.

Pour maintenir le dynamisme des villes et villages, il devient urgent de réorganiser les espaces urbains, de les adapter aux besoins et, ainsi, de les rendre attractifs et accessibles à tous, afin de garantir un cadre de vie sain, agréable et adapté aux évolutions climatiques en cours.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 11 Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres anciens

Mesure 12 Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines

Mesure 13 Accompagner la rénovation de l'habitat et la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement

LA STRATÉGIE DU PARC

Reconquérir
et renouveler les espaces
urbains en intégrant la
valorisation des activités
et l'offre de logements
pour tous.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- Requalifications urbaines et aménagements d'espaces publics.
- Transformation de maisons individuelles en plusieurs logements à loyer modéré.
- Requalification de complexes scolaires et de loisirs.
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux.
- Coins de verdure pour la pluie : désimperméabilisation des cours d'école.
- Et aussi : conseil architectural, conseils paysagers, rénovation de l'habitat ancien, restauration de monuments anciens...

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- préserver l'identité architecturale, urbaine et paysagère des centres anciens et accompagner leurs évolutions
- revaloriser le logement de centre ancien, en prenant en compte les besoins et la rénovation énergétique
- favoriser les mobilités dans les centres anciens et repenser les mobilités dans et vers les extensions urbaines, pour sortir du tout-voiture et diversifier les modes de déplacement
- accompagner le renouvellement urbain
- repenser ambitieusement l'aménagement des centres anciens, celui des extensions urbaines et celui des zones pavillonnaires existantes
- maintenir le commerce et les services de proximité dans les centres anciens
- sensibiliser et innover en matière d'aménagement des quartiers existants et à venir
- revaloriser et requalifier les zones d'activités
- contribuer à l'observatoire territorial pour connaître les besoins en logements et ainsi éclairer les politiques publiques locales
- prioriser la rénovation des logements existants
- repenser les espaces périurbains, afin de créer un habitat de qualité et une réelle dynamique sociale, écologique et urbaine
- diversifier l'offre de logements pour tous, pour les personnes fragiles, seules, âgées ou les saisonniers (par exemple, habitat intergénérationnel).





LA STRATÉGIE DU PARC

Accompagner
le développement
et l'implantation des
énergies renouvelables.

(CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Doctrine du Parc sur le grand éolien** en 2003, puis **doctrine sur le solaire photovoltaïque** en 2007 (révisée en 2019 et en cours de révision).
- **Programme SEDEL** (services d'économies durables en Luberon) : conseil auprès des communes pour la production d'énergies renouvelables.
- **Et aussi :** contrat territorial pour le développement des énergies thermiques renouvelables (en partenariat avec les syndicats d'énergie), méthanisation, Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et Cotelub), réseau de chaufferies bois et groupement de commandes de plaquettes...

Orientation 6 : les énergies renouvelables

90 % de l'énergie consommée sur le territoire se concentre dans les transports routiers, le résidentiel et les activités tertiaires. L'industrie ne représente que 6,4 % des consommations et l'agriculture 3,6 %. L'ensemble des activités dépend fortement des produits pétroliers et de l'électricité.

La production locale d'énergies renouvelables est en hausse relative, dominée par l'hydroélectricité (62 % de la production locale, mais variant selon les aléas climatiques), puis la biomasse. Le solaire photovoltaïque est en hausse régulière depuis 10 ans.

La production d'énergies renouvelables est devenue un sujet majeur, ici comme ailleurs. Les projets photovoltaïques de petite ou de grande envergure se multiplient. Les collectivités sont confrontées à une contradiction entre, d'une part, la volonté de produire des énergies renouvelables et, d'autre part, le souhait de préserver les sols, les paysages et les espaces naturels et agricoles.

Pour réussir un développement des énergies renouvelables maîtrisé et choisi, il est nécessaire d'accompagner les collectivités locales, les particuliers et les investisseurs privés.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 14 Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles, naturels et forestiers

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- suivre les productions d'énergies renouvelables locales et alimenter l'Observatoire régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (Oreca)
- élaborer un document cadre (type doctrine) pour le solaire photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables si besoin, en lien avec les objectifs nationaux et régionaux
- développer, avec les intercommunalités, une culture commune de la planification "énergie-climat", qui réponde aux enjeux de la Charte
- faire de la chaleur renouvelable un objectif de développement local fort, dans une logique d'aménagement du territoire : savoir utiliser les ressources locales plutôt que les énergies fossiles
- accompagner des opérations exemplaires de développement des énergies renouvelables
- encourager la recherche et l'innovation.





Orientation 7 : l'eau et les milieux aquatiques

Une ressource intermittente et inégalement répartie, un réservoir de vie à protéger

Bordé au sud par la Durance, le Parc naturel régional du Luberon présente un réseau hydrographique relativement dense avec près de 2 000 km de cours d'eau. Le climat méditerranéen et la nature des roches des bassins versants entraînent néanmoins de grandes disparités d'accès à l'eau, dans le temps et dans l'espace. L'eau est certes un patrimoine commun, mais c'est également une ressource indispensable pour le territoire. Dans un contexte de changement climatique, comment garantir l'accès à la ressource en eau à tous et pour tous les usages ?

Les zones humides associées aux cours d'eau couvrent une surface d'environ 10 000 hectares. Véritables oasis de fraîcheur et de vie, elles accueillent une biodiversité remarquable et jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Elles régulent les crues, épurent les eaux, alimentent les nappes souterraines et les cours d'eau. Fragiles et fortement menacées par les activités humaines (urbanisation, imperméabilisation des sols, remblaiement...), ces zones humides doivent être préservées.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 15 Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable

Mesure 16 Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides

LA STRATÉGIE DU PARC

Renforcer la concertation pour mettre en œuvre une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- gérer la ressource en eau pour garantir la vie aquatique
- améliorer la connaissance partagée sur l'eau
- favoriser une gestion collective et équilibrée de l'eau
- accroître les économies d'eau
- sécuriser l'accès à l'eau, optimiser les infrastructures existantes
- lutter contre les pollutions des eaux
- mettre en œuvre collectivement des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides
- restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau et leur biodiversité, restaurer les milieux aquatiques
- valoriser les cours d'eau et les zones humides.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

• **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Calavon-Coulon** : le Parc du Luberon a été précurseur en matière de gestion de l'eau ; il a été le 2^e territoire français à se doter d'un SAGE pour lutter contre les pollutions de la rivière et mieux partager les usages.

• **Inventaires et gestion des zones humides** : 1^{er} territoire régional à réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides.

• **Économisons l'eau, chaque goutte compte** : depuis 2014, un programme ambitieux d'économies d'eau dans les bâtiments publics, chez les particuliers et les entreprises touristiques.

• **Et aussi** : préservation du Pélobate cultripède, préservation et restauration des mares, suivi des débits en rivière, contrat de gestion du bassin Largue-Laye...





Orientation ⑧ : la géologie, la biodiversité, les forêts

Du Luberon à la montagne de Lure, la géologie est présente partout : dans les paysages, les roches, les fossiles ; et aussi dans l'implantation des villages, leur architecture, l'occupation agricole... La connaissance de la géodiversité nous aide à préparer l'avenir, en regardant ce qui s'est déjà produit par le passé (évolution du climat au cours des âges, séismes, etc.).

Le territoire est composé à 62 % d'espaces naturels, majoritairement forestiers. 50 % des forêts du Luberon sont jeunes. 70 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés et sont peu gérées. Elles sont souvent utilisées pour le pastoralisme, qui joue un rôle important contre les incendies et pour la biodiversité.

Les forêts, les garrigues, les falaises et les rivières abritent une diversité exceptionnelle de plantes et d'animaux méditerranéens. Ici, on trouve par exemple près de 30 % de la flore française et plus du 1/4 des oiseaux nicheurs de France. Dans les espaces agricoles également (33 % du territoire), les variétés cultivées représentent un patrimoine génétique riche et diversifié.

La richesse et l'état de conservation globalement bon des patrimoines naturels du territoire sont reconnus par le classement en Parc naturel régional, et à travers les reconnaissances internationales "Réserve de biosphère" et "Géoparc mondial" attribuées par l'Unesco.

Mais le phénomène mondial d'érosion de la biodiversité touche aussi notre territoire. Et avec le changement climatique, le risque incendie augmente pour nos forêts. La préservation de la nature et la sensibilisation sont nécessaires afin de maintenir un territoire vivant, de qualité, en bonne santé et attractif.

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver
les écosystèmes et le
patrimoine géologique,
gérer durablement les
forêts et mettre fin à
l'appauvrissement de la
biodiversité.

Avec 8,76 % de zones
de protection forte
existantes, le Parc s'est
fixé comme objectif de
dépasser les 10 %.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



- Mesure 17** Protéger et valoriser le patrimoine géologique
- Mesure 18** Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers
- Mesure 19** Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques
- Mesure 20** Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines
- Mesure 21** Protéger le patrimoine génétique des espèces cultivées



CE QUI SE FAIT DÉJÀ

● **Réserve naturelle géologique du Luberon** : le Parc gère cette réserve nationale créée en 1987, soit 28 sites paléontologiques classés et un périmètre de protection sur 27 communes. Plusieurs milliers de fossiles sont conservés à la Maison du Parc à Apt.

● **Charte forestière de territoire Luberon-Lure** : depuis 2004, elle permet de définir les actions des collectivités pour une gestion durable et concertée des forêts et la valorisation des ressources forestières.

● **Zone de nature et de silence** : présente dès la 1^{re} Charte du Parc, la ZNS a permis de conserver des espaces naturels continus sur les massifs et de consacrer leurs usages (gestion raisonnée des milieux, pastoralisme, chasse, sports de pleine nature).

● **Natura 2000** : le Parc anime 8 sites du réseau européen Natura 2000, qui concernent le Petit Luberon, le Grand Luberon, le Luberon oriental, les Monts de Vaucluse, le Calavon, les Ocre et la montagne de Lure.

● **Préservation du Vautour percnoptère** : pionnier dans la conservation de l'espèce, le Parc a créé des placettes de nourrissage de ce rapace dès les années 1980 et a contribué à l'un des plus grands arrêtés de protection de biotope de France.

● **La Thomassine** : le Parc a créé dès 1997 une maison de la biodiversité domestique à Manosque et gère depuis lors ce site emblématique de conservation et de transmission des variétés fruitières régionales.

● **Et aussi** : atlas de la biodiversité et de la géodiversité communales, déploiement estival de la Garde régionale forestière, gestion des Espaces Naturels Sensibles, inventaires du patrimoine géologique, de la faune et de la flore, paiements pour services environnementaux auprès d'agriculteurs...

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

● gérer la Réserve géologique du Luberon et protéger le patrimoine géologique

● développer et diffuser les connaissances scientifiques sur la géodiversité

● gérer les forêts durablement et de manière concertée, en tenant compte des usages, du paysage et des écosystèmes

● valoriser localement les produits forestiers en bois-énergie et bois d'œuvre

● sensibiliser et former les propriétaires, gestionnaires et usagers de la forêt

● mieux connaître et suivre la biodiversité sauvage et les écosystèmes

● conduire des actions de préservation et de restauration sur les secteurs d'enjeux écologiques de la trame verte et bleue définis dans le Plan de Parc

● renforcer la protection de certains secteurs vulnérables et sensibles

● mettre en œuvre des programmes de conservation pour les espèces particulièrement menacées (par exemple : papillon Alexanor, chouette Chevêche d'Athéna, Écrevisse à pattes blanches, Petit rhinolophe, Garidelle, etc.)

● définir et mettre en œuvre une trame noire favorable à la biodiversité nocturne

● soutenir le pastoralisme et valoriser son impact positif sur la biodiversité

● accompagner les exploitations agricoles dans la prise en compte de la biodiversité

● faire connaître la biodiversité du territoire, impliquer les citoyens dans des actions de connaissance et de suivi

● conseiller les porteurs de projets et orienter les aménagements pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la géodiversité

● intensifier la conservation des espèces et des variétés cultivées

● sensibiliser le public à la biodiversité cultivée

● participer aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux de protection et de valorisation des patrimoines.





Orientation 9 : le patrimoine culturel

Les villages perchés, la pierre sèche, les châteaux ou le petit patrimoine rural (lavoirs, chapelles...), tout comme la langue et les coutumes provençales, constituent des particularités propres au territoire du Parc. Ce patrimoine culturel (matériel et immatériel), qui permet de comprendre l'histoire du territoire, constitue son identité et sa spécificité. C'est aussi un élément d'attractivité. Pour toutes ces raisons, la conservation du patrimoine culturel exige un effort prolongé, soutenu et partagé.

Le territoire comporte 2 338 édifices répertoriés du patrimoine rural ; 99 monuments historiques ; 44 sites protégés (classés ou inscrits) ; 39 musées et sites de présentation du patrimoine culturel ; environ 1 500 associations à but culturel. Or, cette grande richesse est peu valorisée, en raison de la diversité des acteurs concernés et de l'absence de coordination.

Depuis la création du Parc en 1977, un conseil architectural est proposé aux communes adhérentes et aux particuliers afin de concilier les projets avec les objectifs de la Charte et afin de conserver le patrimoine rural et archéologique.

Enfin, les traditions et les savoir-faire locaux méritent d'être connus et partagés, à l'instar des pratiques agricoles (irrigation gravitaire par exemple), ou encore des parcours de pâturage (les transhumances par exemple).

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Conseil architectural** : il a été initié dans le territoire, pour les particuliers, dès 1974 avant même la création du Parc.
- **Service d'accompagnement à la rénovation énergétique** : depuis 2018, le Parc conseille les particuliers sur les performances énergétiques de leur logement.
- **Conservation, restauration, protection du patrimoine bâti, architectural et urbain** : depuis 30 ans, le Parc du Luberon a conduit la restauration de 115 édifices du patrimoine rural.
- **Et aussi** : restauration du castrum du château de Cadenet, requalifications paysagères des entrées de ville, restauration et réaménagement des terrasses du château de Lauris, restauration, aménagement et animation du Château de l'environnement à Buoux (Monument historique)...

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



- Mesure 22** Protéger l'identité architecturale, urbaine et paysagère
- Mesure 23** Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique
- Mesure 24** Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- renforcer le conseil architectural auprès des élus et des habitants du territoire, et aussi pour les aménagements non soumis à autorisation d'urbanisme
- développer le conseil en aménagement par les services du Parc, notamment pour concilier patrimoine architectural et transition énergétique
- requalifier les espaces publics (notamment les centres historiques) et les entrées de villes et de villages
- développer des partenariats universitaires en ethnologie et anthropologie
- contribuer à la protection et à la valorisation des richesses préhistoriques, archéologiques et historiques
- conduire des opérations de conservation du patrimoine architectural et des ensembles urbains
- renforcer la connaissance du patrimoine culturel
- valoriser le patrimoine culturel comme une source d'inspiration et de création contemporaine
- coordonner les acteurs et les lieux de présentation du patrimoine
- conduire les études permettant de candidater au label "Ville et pays d'art et d'histoire" pour le territoire
- participer à la reconnaissance et à la diffusion de la langue régionale.



Orientation 10 : les paysages

Le Luberon présente une mosaïque de paysages, qui explique en grande partie sa notoriété : emblématiques (villages perchés, ocre, massifs boisés), liés à l'agriculture (diversité des cultures – vignobles, vergers, lavandes –, petit parcellaire, haies...), liés à la géologie, à l'eau (cours d'eau, irrigation...). L'activité humaine, et notamment le patrimoine de pierre sèche, constituent également un motif identitaire très visible dans le paysage.

Ces paysages vivent et se transforment, mais peuvent aussi se dégrader. Les paysages du quotidien tendent à se banaliser ; beaucoup de paysages agricoles évoluent avec la mécanisation, les monocultures. Les haies régressent, les terrasses de cultures en pierre sèche sont abandonnées ou s'enfrichent.

Néanmoins, ces paysages demeurent un atout fort pour le territoire. La qualité paysagère est prise en compte de manière transversale tout au long de la Charte 2025-2040. Mais au regard de son caractère identitaire pour le territoire, de son importance pour le cadre de vie et le développement local, une orientation spécifique est dédiée à la mosaïque des paysages.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 25 Soutenir la préservation et l'évolution des paysages

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver la mosaïque
des paysages.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Plan de paysage Luberon-Lure** : labellisé par le ministère en charge de la Transition écologique en 2018, ce plan d'actions a été réalisé avec les intercommunalités pour intégrer le changement climatique à l'évolution des paysages afin de l'anticiper ou s'y adapter.
- **Observatoire photographique des paysages** : à travers 60 points de vue, il s'agit de suivre et d'analyser les mécanismes d'évolution des paysages dans le temps.
- **Et aussi** : charte signalétique, charte paysagère avec le syndicat des vins AOC Luberon, inventaire des silhouettes villageoises, plan de paysage et transition énergétique de DLVAgglo...

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- maintenir un cadre de vie agréable et attractif, propice aux usages sociaux et économiques
- préserver ou restaurer le patrimoine paysager, et notamment les paysages emblématiques
- accompagner les évolutions du paysage, lors des aménagements de routes ou de production énergétique par exemple
- procéder à une requalification paysagère de sites dégradés ou banalisés
- réduire la pollution lumineuse (préserver le paysage nocturne et la qualité du ciel étoilé)
- améliorer la connaissance, sensibiliser les décideurs et le grand public au paysage.





LA STRATÉGIE DU PARC

Faire du Luberon un territoire exemplaire en matière d'agroécologie et d'alimentation saine et durable.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Développement des circuits courts :** avec la création des marchés paysans dès 1981, puis le développement des magasins de producteurs.
- **Projet alimentaire territorial du Luberon :** labellisé niveau 1 en 2017 par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, et niveau 2 en 2020.
- **Réseau "De la ferme à ta cantine" :** pour une alimentation locale et si possible bio dans les restaurants scolaires, depuis 2009.
- **La Thomassine :** un verger conservatoire de plus de 420 variétés à Manosque, un lieu de sensibilisation à la préservation de ce patrimoine génétique précieux.
- **Et aussi :** formation des élus pour la sauvegarde du foncier agricole, forums sur les circuits courts et l'alimentation, marque Valeurs Parc pour des cuvées de l'AOP Luberon et pour la filière blé-farine-pain du Luberon, paiements aux agriculteurs pour services environnementaux, développement des filières bio, sensibilisation aux liens alimentation-santé, zone agricole protégée sur 11 communes de DLVAgglo, réseaux de vergers villageois et vergers paysans...

Orientation 11 : l'agriculture et l'alimentation

Deuxième activité économique en termes de PIB, l'agriculture offre au territoire une très grande variété de productions agricoles de qualité. Elle est source d'attractivité, notamment par les paysages qu'elle façonne, et elle fournit aussi de multiples services : lutte contre les inondations, prévention des incendies par exemple.

Céréales, vignes, arboriculture, maraîchage, élevage : les cultures sont très diverses et typiques de la diète méditerranéenne (régime bénéfique à la santé, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco).

L'agriculture locale est également en pleine transition, avec une offre de proximité importante et un développement du bio. Aujourd'hui, avec 59 000 ha de surfaces agricoles totales, le territoire a la capacité de répondre à la moitié des besoins alimentaires de sa population. Excédentaire en fruits et légumes, il est déficitaire en produits d'élevage.

Le soutien à l'agriculture a toujours été un enjeu fondamental pour le Parc du Luberon. Ici comme ailleurs, les différentes filières sont fortement soumises aux aléas climatiques et à la dynamique des marchés. La diminution du nombre d'exploitations agricoles et le vieillissement des agriculteurs sont des menaces persistantes pour le maintien de cette activité emblématique et vitale.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



- Mesure 26** Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux, et valoriser l'agritourisme
- Mesure 27** Accroître la souveraineté alimentaire du territoire et favoriser l'accès à une alimentation durable pour tous
- Mesure 28** Préserver les terres agricoles et favoriser l'installation d'agriculteurs
- Mesure 29** Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles
- Mesure 30** Soutenir et valoriser le pastoralisme

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- contribuer à la structuration de filières agricoles pour avoir des productions agricoles à valeur ajoutée
- inciter les acteurs à obtenir la marque "Valeurs Parc naturel régional"
- promouvoir l'agritourisme comme activité complémentaire
- promouvoir et développer une agriculture nourricière durable et de qualité
- développer la vente directe
- lutter contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire
- soutenir la mise en place d'outils de transformation (légumerie, abattoir mobile, etc.)
- faciliter la transmission des exploitations, inciter à l'installation d'agriculteurs
- diffuser les techniques de l'agroécologie, diversifier les productions, accroître l'agroforesterie
- maintenir l'élevage extensif
- adapter les pratiques pastorales aux nouveaux enjeux : changement climatique, cohabitation avec les autres usagers des espaces naturels, prédation par le loup...



Orientation 12 : l'écotourisme



LA STRATÉGIE DU PARC

Œuvrer pour
une destination
écotouristique Luberon.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Chemins des Parcs** : site internet présentant l'offre de randonnées, réalisé à 100 % par les Parcs naturels régionaux du Sud.
- **Espace valléen Luberon-Lure** : stratégie de développement touristique portée depuis 2015.
- **Espace VTT Provence Luberon Lure** : créé en 2020 et labellisé VTT-FFC.
- **Géotourisme** : mise en réseau de partenaires autour des patrimoines de la Terre et mise en place de signalétiques d'interprétation.
- **"Valeurs Parc"** : en 2024, 46 entrepreneurs-res détiennent cette marque, qui reflète leur engagement pour un tourisme respectueux.
- **Et aussi** : astrotourisme, avis sur les manifestations sportives en espace naturel, code de bonne conduite "J'adopte la Luberon attitude", œnotourisme, Plan "Avenir Montagne Ingénierie", rencontres du tourisme durable, vélotourisme...

Le Luberon bénéficie d'une forte attractivité touristique, liée à la richesse patrimoniale, aux espaces naturels et à la mosaïque de paysages. Cette notoriété, et particulièrement la popularité de certains sites touristiques, ont contribué à la décision des élus, dès 1977, de faire classer le territoire en parc naturel régional. 47 ans plus tard, la vocation touristique du territoire ne s'est pas affaiblie ; mais son développement laisse apparaître des disparités d'un bassin de vie à l'autre et a un impact sur les patrimoines, exceptionnels mais fragiles, et sur la qualité de vie des habitants.

Avec 1,6 million de touristes et 6 millions d'excursionnistes en moyenne, la fréquentation touristique est majoritairement familiale avec une clientèle régionale, française et internationale (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni).

Depuis les années 1990, le Parc du Luberon développe l'écotourisme avec ses partenaires, pour une découverte douce du territoire, afin de gérer la surfréquentation touristique, les épisodes de canicule, la préservation des ressources locales. Le tourisme étant impacté, comme les autres secteurs d'activité, par les effets du changement climatique, la diversification des offres mérite d'être répartie dans le temps et dans l'espace.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



- Mesure 31** Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature
- Mesure 32** Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire
- Mesure 33** Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- pour les activités de plein air et sports de nature, prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels et sensibiliser les pratiquants au geste juste
- améliorer la gestion et la diffusion des flux touristiques sur tout le territoire
- développer les mobilités douces actives
- contribuer à la structuration et l'entretien des espaces, sites et itinéraires
- contribuer à la promotion de la destination en tant que terre d'écotourisme et en sensibilisant les visiteurs à la préservation des patrimoines
- diversifier les activités à travers un tourisme de découverte des patrimoines naturels, culturels, paysagers et scientifiques (géotourisme, agritourisme, œnotourisme, etc.)
- soutenir des projets d'aménagements et d'équipements à destination des habitants et des visiteurs
- après étude des flux, des comportements et de leurs impacts, mettre en place des stratégies face à la surfréquentation





Orientation 13 : l'économie durable

Les acteurs économiques occupent une place importante dans le territoire. L'économie locale est dynamique et portée principalement par le secteur tertiaire (économie résidentielle surtout), mais l'industrie et l'agriculture sont encore bien présentes.

L'engagement du secteur économique dans la transition écologique est primordial. Depuis plusieurs années, des entreprises cherchent à réduire l'impact environnemental de leur activité, allant jusqu'à intégrer des démarches de labellisation. Les réseaux d'entreprises portent également des actions en ce sens.

Dans le cadre de sa Charte actuelle, le Parc du Luberon et ses partenaires ont par ailleurs amorcé la redécouverte de ressources locales minérales et végétales, brutes ou issues du recyclage. De nouvelles dynamiques territoriales ont ainsi été lancées, porteuses d'un développement économique renouvelé, respectueux de la biodiversité et des espaces nourriciers.

L'action du Parc consiste à accompagner les entreprises vers de meilleures performances environnementales et vers la possibilité de mieux valoriser les ressources locales.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 34 Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables

Mesure 35 Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes

LA STRATÉGIE DU PARC

**Innover en matière
d'économie durable.**

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- "Entreprendre durablement en Luberon" : dès 2013, la charte EDL a été proposée aux entreprises du territoire pour montrer leur engagement dans une démarche de responsabilité sociétale. Cette démarche a ensuite été intégrée aux dispositifs régionaux.
- Journées de coopération avec des entreprises.
- Zones d'activités économiques labellisées "Parc +" par l'ARBE Région Sud.
- Soirées de sensibilisation au changement climatique pour les entreprises.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- sensibiliser les entreprises aux valeurs portées par la Charte
- repérer les acteurs volontaires pour engager des actions expérimentales et fédérer des entreprises dans des opérations expérimentales collectives
- diffuser largement les bonnes pratiques auprès des entreprises
- développer les énergies renouvelables auprès des entreprises
- accompagner les entrepreneurs du tourisme vers une offre écotouristique
- soutenir l'innovation en matière d'agro-ressources, pour la production de biomatériaux ou d'extraits naturels à forte valeur ajoutée
- accompagner les activités d'extraction des matériaux et de carrières pour qu'elles prennent en compte la biodiversité et la géodiversité
- valoriser les ressources minérales locales



Orientation 14 : la sobriété énergétique

Dans le territoire, une politique locale de l'énergie fait son chemin depuis vingt ans. De multiples acteurs se sont impliqués dans de nombreuses actions. Mais aujourd'hui, il faut faire plus et engager une véritable transition.

Réduire la consommation énergétique est le premier levier d'action permettant d'inscrire le territoire dans la transition énergétique. Car ce sont nos consommations d'énergies fossiles qui sont vecteurs d'émissions des gaz à effet de serre.

Réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre et les impacts sur les ressources doit se traduire par l'adoption de nouveaux modes de vie. L'émergence d'une société bas carbone sera possible par l'accompagnement des démarches d'économie d'énergie et par des comportements écoresponsables, dans la sphère publique comme privée.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 36 Accélérer et généraliser les démarches d'économie d'énergie

Mesure 37 Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables

LA STRATÉGIE DU PARC

Accompagner les mutations en faveur d'une société bas carbone et résiliente face au changement climatique.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- Programme SEDEL (Service d'économies durables en Luberon) : depuis 2009, mise à la disposition des collectivités adhérentes des conseillers en énergie et eau partagés.

- Service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.

- Et aussi :

- Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) de Luberon Mont de Vaucluse Agglomération, Cotelub et Pays d'Apt Luberon, séminaires sur le changement climatique pour les élus et les entreprises...

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- favoriser la cohérence entre les PCAET (Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux) dans un objectif de sobriété énergétique territoriale
- promouvoir un urbanisme et un habitat durables et économes en énergie
- inciter les collectivités à maîtriser l'énergie : diagnostics des bâtiments publics, éco-construction, programmes de rénovation, optimisation des éclairages publics, etc.
- contribuer à diminuer les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire
- proposer des alternatives à la climatisation
- participer à la lutte contre la précarité énergétique
- sensibiliser les publics sur l'importance des économies d'énergie

- accompagner et démultiplier les initiatives locales promouvant sobriété et écoresponsabilité
- accompagner les changements de comportements : baisse de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage, modes de transports alternatifs à la voiture, sobriété numérique, etc.





LA STRATÉGIE DU PARC

Maintenir un cadre de vie de qualité avec des villes et villages durables et résilients.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Charte signalétique :**
1^{er} Parc en France à instituer une charte signalétique en 1997 pour les communes rurales, puis en 1998 pour les 4 villes, afin de maîtriser la prolifération des panneaux publicitaires.
- **Jardiner au naturel, ça coule de source :** sensibilisation des particuliers pour utiliser des techniques et des produits alternatifs aux produits phytosanitaires, en partenariat avec des jardineries.
- **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages :** opération mise en place dès 2010 promouvant des techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts, avant l'interdiction nationale.
- **Et aussi :**
plans verts, opération "foyers témoins", réalisation du guide technique "Le végétal et votre maison", groupement de commande publique pour la signalétique...

Orientation 15 : le cadre de vie

L'environnement naturel et bâti constitue notre cadre de vie et, par nos activités, nous pouvons l'altérer : pollution de l'eau, de l'air et du sol, coupes forestières à blanc, dépôts sauvages de déchets, bâtiments à l'architecture non intégrée, nuisances sonores, affichage sauvage... D'autres événements liés à la météo ou aux séismes exercent aussi des pressions sur les populations et leurs lieux de vie.

Par le bien-être qu'elle procure, la qualité du cadre de vie est une garantie pour un territoire de garder ses résidents et d'attirer des visiteurs. C'est pourquoi la résilience et la réduction des risques de catastrophes doivent faire partie intégrante de l'aménagement urbain et des stratégies destinées à réaliser un développement plus durable.

Cette orientation vise à encourager et à accompagner les pouvoirs publics dans le maintien d'un cadre de vie de qualité, adapté aux besoins des habitants, dans un contexte de changement climatique.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



- Mesure 38 Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants
- Mesure 39 Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés
- Mesure 40 Encadrer la signalétique et la publicité
- Mesure 41 Anticiper et prévenir les risques et les nuisances

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- sensibiliser les publics aux risques de dégradation du cadre de vie
- prendre en compte les notions de "nature en ville" et de "solutions basées sur la nature" dans tous les projets d'urbanisation, d'aménagements et d'activités
- renforcer la présence du végétal dans les espaces urbains
- développer et sécuriser les modes de déplacements doux : à pied, à vélo, en transports collectifs
- lutter contre les pollutions visuelles et les nuisances lumineuses
- veiller au respect de la charte signalétique
- préserver l'intégrité de la zone de nature et de silence (par exemple, interdiction de dépose touristique par hélicoptère)
- faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (en application de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et de l'article L.362-1 et suivants du code de l'environnement)
- garantir la prise en compte des risques et des nuisances dans l'aménagement et l'urbanisme
- développer la connaissance sur les risques et la culture du risque.





Orientation 16 : les cultures du territoire

Élément vital d'une société, la culture s'exprime dans la manière de raconter nos histoires, de fêter, de nous rappeler le passé, de nous divertir et d'imaginer l'avenir. Les patrimoines culturels correspondent à l'ensemble des biens matériels (patrimoine bâti, paysage) et immatériels (savoir-faire, langues, traditions...) constitués par l'histoire ou les arts, et qui participent de l'identité d'un territoire. Or aujourd'hui, ces patrimoines culturels se trouvent fragilisés par l'évolution des modes de vie, par la standardisation des espaces, des modes d'expression et des savoir-faire.

Dans le territoire du Parc, la grande richesse du patrimoine culturel mérite d'être mieux connue, transmise et expérimentée. Mais vivre dans ce territoire passe également par la compréhension de ses enjeux socio-environnementaux. Ces deux approches sont fondamentales pour permettre aux populations d'agir et de s'impliquer dans la préservation et dans le développement durable du territoire.

"La culture enrichit nos vies d'innombrables façons et contribue à bâtir des communautés inclusives, innovantes et résilientes." Unesco

LA STRATÉGIE DU PARC

Partager et développer
les cultures du territoire.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 42 Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel

Mesure 43 Cultiver le projet Parc

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- définir et mettre en œuvre un schéma d'interprétation du territoire
- gérer et/ou développer des sites d'accueil des publics, fenêtres d'interprétation des patrimoines du territoire
- promouvoir l'art de vivre provençal et rural, symbole d'une transition écologique et citoyenne ancrée dans le territoire
- favoriser la coopération autour de la promotion de la culture provençale
- développer une présence du Parc et un dialogue plus marqué sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure appropriation des actions du Parc par les habitants
- développer une culture scientifique auprès des habitants
- mettre en œuvre les conditions d'une reconnexion des habitants au vivant
- développer la sobriété dans le fonctionnement du syndicat mixte.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Sites d'accueil et de sensibilisation du Parc** : la Maison du Parc à Apt, La Thomassine à Manosque, le Château de l'environnement à Buoux.
- **La Lab'ambule** : caravane pédagogique itinérante pour rapprocher le Parc de ses habitants.
- **Chemins des Parcs** : portail web proposant une découverte immersive par les activités de nature, avec de nombreux points d'intérêt patrimoniaux.
- **Démarche interne d'éco-responsabilité** : démarche du Parc pour maîtriser son impact sur l'environnement (déplacements, déchets, énergies, eau et achats écoresponsables).
- **Et aussi** : création d'expositions, animations "Jour de la nuit", journées européennes du patrimoine, journée du patrimoine de pays et des moulins, sorties buissonnières, rendez-vous aux jardins à La Thomassine, visites géologiques au moulin de Salignan et à la dalle de Saignon, ALL RIDE VTT Luberon, podcasts "Les chemins nous parlent"...





Orientation 17 : l'éducation et la formation

Le territoire, à dominante rurale, présente une population scolarisée de plus de 35 000 élèves dans 169 établissements scolaires. Ce sont ces jeunes générations (nées en 2010-2030) qui connaîtront les évolutions profondes de leur mode de vie. Mobiliser les publics, et notamment les jeunes, autour des enjeux du territoire, permet d'élargir leurs capacités de réflexion, d'adaptation, et de renforcer leur estime de soi. Ces qualités sont fondamentales pour se construire dans un monde en constante évolution, et pour permettre l'adoption d'un nouveau mode de vie durable.

Afin de rendre les habitants parties prenantes de l'évolution du territoire, il est également important de pouvoir se former tout au long de sa vie. La formation permet de comprendre, d'agir individuellement ou collectivement à la recherche de son bien-être et de celui de son environnement.

LA STRATÉGIE DU PARC

Accompagner les publics pour qu'ils soient membres, acteurs et citoyens d'un territoire en transition.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Programme annuel d'actions éducatives** : interventions en classe et mise à disposition de ressources éducatives pour les enseignants, pour 260 classes en moyenne par an, de la maternelle au lycée.
- **"Viens dans mon Parc"** : immersion dans le territoire du Parc pour les lycéens de la région (mesure 100 du Plan Climat régional).
- **Réseau Luberon Jeunesse** : mise en réseau et formation des animateurs des accueils collectifs de mineurs.
- **BAFA Luberon** : création en 2023 d'une spécialité "Parc du Luberon" pour le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur.
- **Et aussi** : coins de verdure pour la pluie (pédagogie autour de la désimperméabilisation des cours d'école), création de "coins nature" dans les cours, épreuve "Mon collège en Luberon", séjours expérimentaux au Château de l'environnement, vélo-éducation...

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 44 Généraliser l'éducation à l'environnement et au territoire des jeunes générations

Mesure 45 Développer et promouvoir la formation aux compétences nécessaires à la transition

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- renforcer les partenariats autour de l'éducation à l'environnement et au territoire
- soutenir et renforcer les dispositifs éducatifs coordonnés par le Parc, en partenariat avec l'Éducation nationale : interventions en classe, séjours immersifs, bivouacs, formation des enseignants, etc.
- faire des établissements scolaires et accueils collectifs de mineurs des lieux écoresponsables
- favoriser l'engagement des jeunes générations en les associant aux prises de décision
- contribuer à l'innovation et à l'expérimentation des pratiques éducatives sur le territoire
- structurer les besoins et les offres de formation en lien avec la transition socio-environnementale
- faciliter la formation tout au long de la vie.





Orientation 18 : le lien social et intergénérationnel

La population du territoire Luberon-Lure s'élève à plus de 190 000 habitants, venant d'horizons divers, de la campagne ou de la ville : des personnes nées sur le territoire, d'autres installées il y a plusieurs années, ou bien de nouveaux habitants. Cette mixité de population constitue un atout pour les villages et les villes.

Bien que les dynamiques démographiques soient différentes selon les bassins de vie, plusieurs tendances émergent : le vieillissement de la population, l'accroissement des résidences secondaires, l'augmentation du nombre de personnes isolées, l'installation de nouvelles familles...

Ici comme ailleurs, la vie de village et les liens sociaux ont tendance à s'essouffler. Pourtant, s'engager dans la transition nécessite de l'entraide, du partage et de la cohésion sociale. Les humains vont donc devoir modifier leurs modes de vie vers des pratiques plus durables. Avec l'appui des acteurs culturels et en agissant avec les habitants, un nouvel élan social est possible. Pour réussir la transition tout en veillant à la justice sociale.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2025-2040



Mesure 46 Agir avec les habitants pour une transition écologique et citoyenne

Mesure 47 Coopérer avec les acteurs culturels, vecteurs de changement des modes de vie

LA STRATÉGIE DU PARC

Faire du lien social
et intergénérationnel un
moteur de la transition.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- créer un réseau des acteurs sociaux et de l'éducation populaire autour du thème de la transition écologique et citoyenne et construire des projets communs
- accompagner les populations vulnérables, et en particulier les publics urbains (quartiers prioritaires de la politique de la ville), dans la connaissance de leur territoire et de ses ressources : nature, agriculture, énergie...
- faire connaître les initiatives citoyennes exemplaires
- aménager le territoire par et pour les habitants via des ateliers participatifs
- créer un réseau d'acteurs culturels sensibles à la transition socio-environnementale et à ses enjeux
- promouvoir des projets de médiation culturelle et artistique autour des patrimoines et autour de la transition
- favoriser l'accès aux ressources culturelles et artistiques, développer l'éducation artistique et culturelle, veiller à l'équité territoriale et sociale dans l'offre culturelle.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

• **Partenariats avec les centres sociaux des villes** : organisation de journées d'immersion dans la nature ou dans les sites d'accueil du Parc, pour les familles et les personnes âgées.

• **Samedis du Parc et campements scientifiques** : journées événementielles à la Maison du Parc, avec des ateliers immersifs mêlant les différents publics.

• **Et aussi** : politiques de la ville, animations par les tiers-lieux culturels...





PETIT LEXIQUE #Luberon2040

"Biens communs"

Ensemble du patrimoine naturel, culturel et paysager, qui est reconnu et partagé par les habitants et les visiteurs : les écosystèmes, l'air, la ressource en eau, les paysages, qu'il s'agisse de terres ou de ressources privées ou publiques, dans le respect des lois et de la propriété privée. Les biens communs concernent aussi les monuments, les sites et l'ensemble du patrimoine culturel, qui est à la fois matériel et immatériel et participe à l'identité du territoire.

"Éco-innovant"

Caractérise toute innovation qui débouche sur des progrès importants en vue d'un développement durable, grâce à une réduction des effets des modes de production sur l'environnement, une amélioration de la résistance de la nature aux pressions environnementales et une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles.

"Écosystèmes"

Ensemble formé par les êtres vivants (biodiversité), leurs habitats (milieux naturels, biotope) et les interactions qui existent entre eux.

"Résilience"

Capacités du territoire et de sa population à faire face à des perturbations ou à des crises, permettant d'anticiper, réagir, s'adapter.

"Transition socio-environnementale"

Correspond à la transition écologique, énergétique, économique, citoyenne et sociétale ; autrement dit, une évolution vers un modèle de société plus sobre, plus local, plus durable et plus résilient.



Qu'y a-t-il de nouveau dans la Charte #Luberon2040 ?

La Charte #Luberon2040, qui est la 4^{ème} depuis la création du Parc, porte, comme les précédentes, un projet commun pour l'avenir de notre territoire. Mais elle reflète surtout notre époque : elle intègre plus fortement les enjeux actuels.

Dans certains domaines d'intervention du Parc, les ambitions sont plus fortes que précédemment :

- parce que les enjeux pour les 15 prochaines années sont différents : changement climatique, perte de biodiversité, évolutions socio-démographiques, ou encore dynamiques régionales d'aménagement et de développement ;
- par exemple pour l'eau ou l'énergie (en raison du contexte climatique), ou la souveraineté alimentaire, ou encore la participation des citoyens dans les projets portés par le Parc (compte tenu de la demande grandissante pour des instances participatives).

La Charte porte 3 valeurs principales :

- le respect du territoire, de ses patrimoines, de ses ressources, des personnes qui y vivent ;
- la responsabilité : assumer les conséquences de ses actions et remplir ses engagements et obligations ;
- la créativité : innover, expérimenter.

Les 47 mesures de la Charte sont adossées à un ou plusieurs objectifs de développement durable.



Les ODD ont été adoptés en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations unies. Ils constituent "l'agenda 2030", un programme universel pour le développement durable que tous les pays doivent mettre en œuvre. Le Parc du Luberon souhaite mettre en œuvre les ODD afin de donner des réponses locales aux enjeux globaux.

Le nouveau Plan de Parc :

s'il attribue toujours une vocation préférentielle au foncier, il propose en plus une déclinaison par thématique, destinée à faciliter la compréhension de ces choix : secteurs d'enjeux écologiques, paysages, ressource en eau, zones protégées, trame verte et bleue....

La nouvelle Charte propose une approche paysagère ambitieuse formalisée dans un cahier des paysages abondamment illustré.

La Charte identifie des secteurs d'enjeux écologiques (SEE),

qui sont des secteurs naturels, agricoles ou périurbains, dont la biodiversité ou le patrimoine géologique sont riches mais qui ne sont pas spécialement protégés actuellement. Ils constituent la trame verte et bleue de notre territoire et la traduction locale de la "Stratégie nationale pour les aires protégées".

En fonction des menaces actives sur ces secteurs ou de leur état de conservation, le Parc et ses partenaires fixeront des objectifs de préservation ou de restauration.

Le Parc naturel régional, un + pour le territoire

"Quand on me demande ce qu'est un parc naturel régional et à quoi il sert, je réponds : c'est avant tout une chance ! À première vue, ce que fait le Parc ne se voit pas. Mais c'est justement ce que l'on fait qui permet d'avoir de magnifiques paysages, une agriculture encore présente, un territoire attractif et un cadre de vie agréable. Nous ne construisons pas d'immeubles ni de routes... Mais nous bâtissons un monde plus beau !"

Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon

Depuis 47 ans, le Parc naturel régional du Luberon met en œuvre une stratégie de développement territorial, de préservation des ressources et de valorisation des patrimoines dans des domaines variés : biodiversité, architecture, patrimoine bâti, urbanisme, paysage, signalétique, gestion des milieux naturels, restauration des cours d'eau, éducation à l'environnement, économies d'énergie, déplacements doux, défense du foncier agricole, circuits courts agricoles, écotourisme, sensibilisation à la transition écologique, changement climatique...

La singularité d'un parc naturel régional, c'est de faire travailler les élus, les spécialistes et les acteurs locaux ensemble sur tous ces domaines, pour penser les projets de façon transversale et pouvoir mieux adapter leurs actions aux besoins du territoire.

On l'appelle le + Parc.

+ POUR LE TERRITOIRE

Le label "Parc naturel régional" est une reconnaissance et une fierté, attribué pour un territoire remarquable et un rôle de pionnier.

Le Parc est la seule structure publique à l'échelle de plusieurs massifs liés par les mêmes enjeux et par une communauté de destin.

Le Parc aide à voir loin : conserver ce qui fait la force du territoire tout en se préparant à faire face aux changements.

+ POUR LES COMMUNES

Toutes les communes adhérentes y sont représentées et participent aux décisions.

Le Parc est un atout pour les projets communaux : l'équipe technique regroupe des compétences pluridisciplinaires de haut niveau au service des collectivités adhérentes.

Le Parc permet de bénéficier d'une solidarité territoriale, de mutualiser des moyens. C'est un levier financier puissant : 1 € versé par une commune adhérente génère 20 € en moyenne versés par la Région (financeur principal), les Départements, l'État et l'Europe.

Chaque commune est libre d'adhérer au Parc sur décision du conseil municipal en 2025.

+ POUR LES HABITANTS

Le Parc contribue à la qualité du cadre de vie ; il recherche le bien-être de tous ses habitants.

Le Parc est un outil d'attractivité, son image bénéficie aux produits et services qui y sont créés et développés.

Le Parc base son action sur la concertation et la médiation entre des intérêts parfois divergents : convaincre plutôt que contraindre. Il impulse des démarches participatives.

Voilà autant de raisons d'adhérer à la Charte du Parc, au projet et aux valeurs qu'elle porte pour l'avenir !



Maison du Parc
60, place Jean-Jaurès
BP122
84404 APT Cedex
Tél. 04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr



Rédaction : PNRL • Graphisme : Juliette Loquet • Illustrations : pch.vector/freepik • Photos : PNRL, S.Bié OTI Destination Luberon (p. 24), CCPAL (p. 25), P.Clin (p. 12), V.Pacaut (p. 15), L.Paluenzela (p. 27), D.Tatin (p. 14, 18, 26, 30), H.Vincent (p. 23), WeGo (p. 24) • Imprimé par L'Imprim sur papier 100 % recyclé • Avril 2024